

CHOIX DU MODE DE REGLEMENT 2022/2023

Les informations recueillies sur ce document sont ensuite enregistrées dans un fichier informatisé par l'école Notre-Dame dans le but de recueillir les données administratives nécessaires à la scolarisation de votre enfant. Elles sont conservées durant toute sa scolarité. Conformément à la loi « RGPD », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant le chef d'établissement. Vous pouvez consulter notre politique de confidentialité sur notre site internet.

Monsieur et/ou Madame

Adresse de facturation

.....

Parent de (indiquer le prénom et niveau de classe à la rentrée de septembre 2022) :

Nom : Prénom : Niveau :

Nom : Prénom : Niveau :

Nom : Prénom : Niveau :

ENGAGEMENT (pour les frais de scolarité et les frais de garderie éventuellement

OUI, nous continuons d'adhérer au prélèvement mensuel automatique, comme l'année passée (en cas de modification des coordonnées bancaires, merci de joindre le nouveau RIB).

OUI, nous adhérons au prélèvement mensuel automatique à compter d'octobre et nous joignons un RIB, ainsi que le formulaire de Mandat de Prélèvement SEPA, dûment rempli.

NON, nous préférons payer par chèques en 1 , 2 ou 3 versements au cours de l'année scolaire (chèque libellé à l'ordre de : OGECEcole Notre-Dame).

Nous souhaitons également verser une cotisation volontaire supplémentaire de € par mois.

Nous avons noté que la cotisation pour l'assurance scolaire et extrascolaire de la Mutuelle Saint Christophe pour 2022/2023 sera facturée sur la première facture (dans le cas où vous la refusez merci de joindre votre attestation avant le 10 septembre 2022)

Date : Signature du Responsable 1

Signature du Responsable 2